

Nîmes, le

05 MARS 2024

Le préfet du Gard

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

En communication à :

- Monsieur le sous-préfet d'Alès
- Madame la sous-préfète du Vigan

Objet : Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, le 19 mars 1962.

PJ : Message de madame la secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la Mémoire.

La loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Une cérémonie, organisée par mes soins, se déroulera à Nîmes, au monument aux morts des deux guerres, square du 11 novembre, le **mardi 19 mars 2024 à 14 heures 00**.

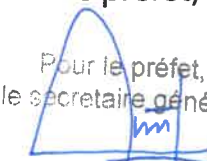
Je vous rappelle qu'à cette occasion les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales et vous demande également de vérifier le bon état des drapeaux utilisés.

Le message de madame la ministre des Armées vous sera envoyé ultérieurement et il vous conviendra de le lire lors de la cérémonie que vous pourrez organiser dans votre commune pour célébrer cette journée nationale.

Bien cordialement,

Le préfet,

Pour le préfet,
le secrétaire général



Frédéric LOISEAU